Lire un article de dictionnaire

Apporte des informations sur la nature et le genre du mot

Classe grammaticale

indique de quelle langue vient le mot.

origine

explique ce que veut dire le mot.
Si le mot a plusieurs sens, les définitions sont numérotées.

définition

CHÂTEAU **n.m** (<latin castellum « forteresse », de castrum)
1. CHÂTEAU (FORT) : demeure féodale fortifiée et défendue par des remparts, des tours et des fossés. ***syn.* citadelle, fort, forteresse.** *Un château médiéval.*
2. Habitation seigneuriale ou royale : grande et belle demeure. ***syn.* palais.** *Les châteaux de la Loire. Petit château* ***syn.* gentilhommière, manoir.** ♦ *Mener une vie de château*, une vie oisive, opulente.
3. CHÂTEAU DE CARTES : échafaudage de cartes, fragile. ♦ *projet qui s'écroule comme un château de cartes.*
4. CHÂTEAU D'EAU : grand réservoir à eau.
5. Propriété productrice de vins de Bordeaux.

ENTRÉE

Pour connaître l'orthographe

exemples

sert à montrer comment on peut utiliser le mot.

Renseignements complémentaires

peut donner : des synonymes, des contraires, des mots de la même famille.